ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 123796

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les préoccupations des artisans taxis concernant l'application de la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques. Cette réforme, qui a conduit à l'assouplissement des conditions d'exercice de l'activité d'exploitation des voitures de tourisme, permet à un nombre croissant de personnes d'effectuer le transport de personnes à titre onéreux. Le développement de ces nouvelles structures inquiète toutefois les artisans taxis, confrontés à une réglementation plus contraignante et qui craignent une concurrence déloyale. Aussi, elle souhaiterait connaître les initiatives que le Gouvernement pourrait engager pour rassurer cette profession face aux évolutions intervenues ces derniers mois.

Données clés

Auteur : Mme Michèle Tabarot
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 123796
Rubrique : Taxis
Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation
Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12703
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)